

## CCE EXTRAORDINAIRE Casino restauration 18 mars 2010

Le CCE a été convoqué en réunion extraordinaire le 18 mars 2011 sous la présidence de M. A Chalus, DRH Caf Casino président du CCE, de M R Taillandier Directeur administratif et Financier, entourés de Mlle Nadia Noulmi en charge des relations sociales de Casino Restauration et de Mme Renée Soulard.

Présentation des documents comptables soumis à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle des actionnaires.



La Société gère essentiellement un parc de cafétérias implantées en France.

**Cafétérias sous enseigne : « Casino Cafétéria et Les Comptoirs Casino » (186 établissements)**  
1129 établissements sont exploités en intégrés ;  
25 établissements sont exploités en location gérance - 30 établissements sont exploités en franchise :  
2 cafétérias sont exploitées par des filiales : Digne par « Alwenna Restauration Traiteur SAS » Avanches par « Odyssée Restauration Traiteur SAS ».  
• Affiliation (5 établissements Casino Restauration compte cinq cafétérias affiliées Monoprix)

Au cours de l'exercice, deux cafétérias en location gérance a été transférées en intégrée : la Cafétéria de Châteauroux et Montpellier nord, 4 établissements ont été ouverts en franchise, 2 transferts d'intégrés en location gérance : Rouen st Aignan et Carcassonne Salvaza, 7 fermetures : Rosny, Marseille Prado, Roanne, Roubaix, Lannion, Franchise Riorges, mandat de gestion BHV.

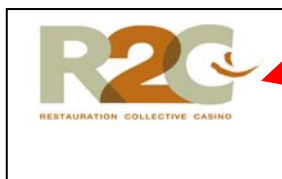
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Bilan de l'activité commerciale : l'affaiblissement du Chiffre d'affaires s'est poursuivi en baisse de 0,5%. L'activité est particulièrement pénalisée le soir et le dimanche.

L'effectif salarié moyen s'élève à 2945 salariés contre 3137 au titre de l'exercice précédent.



La baisse de la TVA intervenue au 1<sup>er</sup> juillet 2009 a eu un effet positif sur les deux premiers trimestres de l'année 2010 sinon les résultats de l'entreprise aurait été préoccupant. C'est pourquoi, nous sollicitons de nos dirigeants des actions courageuses tant sur le plan commercial que sur les gammes de produits ainsi qu'une pleine réussite au nouveau concept d'établissement « à la bonne heure » 1 sur Avignon CAP SUD.



### RESTAURATION COLLECTIVE CASINO

**R2C-Restauration Collective Casino SAS » exploite au 31 décembre 2010 un parc de 93 restaurants dont 60 restaurants d'entreprise, 31 restaurants interentreprises et deux établissements.**  
Avec 16 nouveaux établissements ouverts ou repris le développement de R2C a été satisfaisant.  
La société villa Plancha a 3 restaurants avec un baisse du CA en 2010.



Assemblées Générales des Actionnaires de la société Casino restauration selon la disposition de Art. L.2323-67.- du code du travail, 2 membres du CCE ont été désignés pour y assister : Myriam VEY secrétaire du CCE FO René Bau trésorier du CCE CGC.

## Information et consultation du CCE sur le projet de fermeture de la cafétéria de Nantes océane

Dans cadre du projet d'arrêt d'exploitation de la cafétéria de Nantes océane pour raison économique et de fin de bail au 31 décembre 2011, de plus le propriétaire indique qu'il veut réorganiser le centre commercial dans les mois avenir (été 2011) dans le cadre de ce projet de fermeture de l'établissement et à condition qu'un accord intervienne avec le propriétaire de la galerie marchande.

### Situation DU PERSONNEL

Le personnel sera affecté sur le nouveau local de saveur événement et sur la création le nouveau cœur de blé au sein du centre de Leclerc de Nantes océane le reste du personnel sera affecté sur Casino Cafétéria de Nantes beaulieu.



La direction générale souhaite dans un projet qu'elle vient de nous présenter prendre une décision de fermeture de l'établissement de Nantes océane. Si la gestion économique lui incombe, elle ne peut se dédouane des effets sociaux de cette annonce, les salariés présents au sein de l'établissement n'ont pas à subir ces modifications structurelles économiques programmées par elle ou les effets de dénonciation des baux commerciaux.

La direction doit créer en fonction de ces faits toutes les conditions utiles, voire nécessaires de redéploiement des salariés de cet établissement.

Le Groupe Casino restauration à une exigence morale importante vis à vis de ces salariés qui ont participé, pour leur part à la croissance de notre enseigne. La réaffectation intégrale du personnel est primordiale, avec les meilleures conditions d'accompagnement possibles, y compris par des formations à de nouveaux postes en restauration.

En l'espèce, dans la mesure où le CCE de casino restauration secteur d'activité cafeteria ne peut avoir des assurances sur ce que sera la conclusion de ce dossier, il ne peut donc émettre qu'une série d'interrogations importantes à ce stade et donc les plus grandes réserves.

En conséquence, les élus du SNTA FO du CCE ne sauraient donner un avis favorable à une telle décision et tiennent à exprimer toute leur solidarité et leur confiance à toutes les personnes de l'établissement de Nantes océane.

Ce dossier a une incidence particulière à savoir une interpellation de notre organisation auprès de la direction générale qui doit entendre que nous ne pouvons pas avoir **que des possibilités de redéploiement**, mais des certitudes quant au devenir de ces salariés.

## Information et consultation du CCE sur le projet de fermeture de la cafétéria L'ISLE ADAM SITUATION ECONOMIQUE DE LA CAFETERIA

La cafétéria de l'Isle Adam a été ouverte en mars 1990. C'est une cafétéria de 965 m<sup>2</sup> sous concept Free Flow située dans la galerie marchande d'un Hypermarché CARREFOUR. Elle est située au rez-de-chaussée et compte 265 places. A fin février 2011, elle emploie 13 employés sous contrat à durée indéterminée, dont une salariée en congé parental d'éducation.

Les données économiques démontrent des difficultés d'exploitation de l'établissement. La situation économique de la cafétéria de l'Isle Adam est difficile dans la mesure où elle n'atteint pas un volume d'activité suffisant. Les difficultés économiques rencontrées par la cafétéria de L'Isle Adam se sont plus particulièrement accentuées à partir de 2009 et ce en dépit de la rénovation du centre commercial intervenu fin 2008. Ces chiffres démontrent une brusque accentuation de la dégradation de la situation économique de la cafétéria par rapport aux années précédentes et qui se poursuit encore aujourd'hui. Les difficultés économiques rencontrées par la cafétéria de l'Isle Adam s'explique notamment par son environnement fortement concurrentiel qui s'est considérablement accru au cours des 2 dernières années: Dans la galerie: présence d'un restaurant chinois et d'une brasserie à moins de 5 minutes de la galerie: Léon de Bruxelles, Paul Mac Donald Buffalo Grill Restaurant asiatique ouvert il y a moins de deux ans avec formule à volonté le midi.

A moins de 10 minutes de la galerie: la zone commerciale LECLERC qui, depuis sa rénovation, concurrence fortement la galerie commerciale où est implantée la cafétéria. Elle dispose: Depuis moins d'un an, d'un Quick sous nouveau concept et d'un Restaurant / Cafétéria Multifood. Depuis moins de 2 ans, d'un nouveau Buffalo Grill. Par ailleurs, le site possédant une licence IV avec un Bar, la cafétéria a subi un important impact négatif suite à l'entrée en vigueur des réglementations anti-tabac et de lutte contre l'alcoolisme.

Dans ce contexte et compte tenu de la dégradation des résultats économiques de la cafétéria, la Direction a tenté de trouver des solutions afin d'y remédier et d'attirer et ce en dehors des opérations nationales, mais hélas, sans succès. Par ailleurs, l'entreprise a procédé à une rétrocession de surface en 2008 visant à tenter d'amoindrir les coûts d'occupations. Aucune des solutions et des mesures tentées n'ayant abouti, les pertes actuelles devraient se poursuivre dans le temps. Dans ces conditions, le projet de fermeture de la cafétéria de l'Isle Adam est envisagé par la Direction sur l'automne 2011.

### SITUATION DU PERSONNEL

Dans le cadre du projet de fermeture de la cafétéria de l'Isle Adam, il sera mis en place un certain nombre de mesures destinées, d'une part, à assurer le reclassement interne du personnel et, d'autre part, à faciliter leur reclassement en cas de licenciement pour motif économique au titre du plan de sauvegarde de l'emploi.

## Présentation du PSE de l'établissement de L'ISLE ADAM accompagnant le projet de licenciement collectif pour motif économique articles L1233-61 à L1233-64

Mais au-delà des aspects économiques pour cet établissement, il y a toujours une dimension humaine que nous voulons réitérer aujourd'hui. Nous avons amendé et amélioré ce PSE, c'est pour cela que LE GROUPE CASINO doit être, socialement à la hauteur de ses Valeurs. **LE GROUPE CASINO** doit l'être pour accompagner socialement sa décision dans la dignité et la justice. A cela, les salariés d'Isle Adam ajoutent simplement, reconnaissance et considération vis-à-vis de ceux qui ont fait tourner les boutiques Casino Cafétéria.



. Nous formulerons un avis en deux temps sur cet établissement, un sur le volet économique, l'autre sur le volet social en fonction bien sûr de réponses apportées au plan social.

Information et consultation du CCE sur le projet d'avenant N°1 au perco plan épargne pour la retraite collective  
Information et consultation du CCE sur le projet d'avenant N°2 au perco plan épargne pour la retraite collective  
Information et consultation du CCE sur le projet d'avenant N°3 à l'accord de participation du 18/06/2009  
Information et consultation du CCE sur le projet d'avenant N°4 au plan épargne groupe Casino 31/07/2008



Nous serons signataire des divers avenants au niveau du groupe Casino pour la mise en conformité législative de l'accord sur la participation du groupe et l'impact par un mécanisme d'affectation par **défaut de la participation** due à la loi 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, qui a institué un mécanisme d'affectation par défaut de la participation pour 50% au Plan d'Épargne pour la Retraite Collective (**PERCO**) qui, rappelons le, permet au salarié de se constituer une épargne en vue de la retraite, et qui vient compléter l'offre du Plan d'Épargne Groupe.

**Toutefois, le mécanisme n'a vocation à s'appliquer que si le salarié n'a demandé ni le versement immédiat, ni l'affectation au Plan d'Épargne groupe (PEG)**

Nous avons rappelé que nous étions républicain et légaliste, même si nous avons combattue la mise en place de la réforme des retraites il ne fallait pas permettre aux salariés que nous représentons de se faire encore avoir ...

**Avis positifs pour notre part**

**Abstentions = défavorable pour d'autres**

**Les salariés devraient demander des comptes.**

**Autre info**

**La direction nous informe :**

- Que la cafeteria de Narbonne SM réintègre le réseau des intégrés à partir de 1<sup>er</sup> juillet 2011
- de la mise en place aussi d'une étude sur les fonctions support du groupe afin de réorganiser au mieux ces dites fonctions support soit le recrutement, le juridique, etc.

# **FO CASINO POUR LE RESPECT DE VOS DROITS**

A distribuer pour information a tous par nos délégués du personnel d'établissements  
Afficher sur le panneau du SNTA FO CASINO

**Contacts :**

Auréda BACHA 06-11-40-48-58 DSN / Ch BANCILHON 06-85-07-88-30 DSC / Myriam Vey DSN 06-77-11-93-21 Louisa DJENDELI 06-66-05-61-52 DS site / Consuela Lanoue DSN 06-64-20-22-41 / Adeline Joseph DS DE site 06-80-22-71-43

Le 22 mars 2011

3